

Études

ÉTUDES SURVEILLÉES	
En fonction de la tranche quotient familial au 1 ^{er} janvier 2011	2 011
EUROS	Septembre à décembre (pour le trimestre)
1	105,30
2	112,70
3	117,51
4	124,44
5	131,05
6	137,40
7	149,99
EXTERIEURS	157,64

ÉTUDES SURVEILLÉES	
En fonction de la tranche quotient familial au 1 ^{er} janvier 2011	2 012
EUROS	janv-mars et avril-juin (par trimestre)
1	78,98
2	85,25
3	92,82
4	97,33
5	104,00
6	108,80
7	112,48
EXTERIEURS	120,62

École des sports

ÉCOLE DES SPORTS	TARIFS 2011/2012
1	28,23
2	37,64
3	42,87
4	48,09
5	53,32
6	62,73
7	73,19
EXTERIEURS	104,55

Centre de loisirs et vacances

CENTRE DE LOISIRS en fonction des tranches quotient familial		TARIFS 2011/2012
MATINS		
1		2,60
2		3,22
3		3,78
4		4,33
5		4,64
6		4,83
7		5,02
EXTERIEURS		6,19

SOIRS		
1		3,54
2		4,39
3		5,15
4		5,90
5		6,33
6		6,58
7		6,83
EXTERIEURS		8,44

SOIRS AVEC ÉTUDE SURVEILLÉE		
1		3,40
2		4,21
3		4,94
4		5,67
5		6,08
6		6,32
7		6,56
EXTERIEURS		8,10

MERCREDIS ET VACANCES		
1		8,66
2		11,75
3		14,22
4		16,08
5		17,93
6		20,40
7		22,88
EXTERIEURS		30,92

TARIFS SEMAINES DE VACANCES PRIX JOURNALIERS POUR 5 JOURNÉES CONSÉCUTIVES	
1	7,27
2	9,87
3	11,95
4	13,50
5	15,06
6	17,14
7	19,22
EXTERIEURS	25,97

CAS DES ENFANTS MULTI-ALLERGIQUES

Une minoration de 15% est appliquée sur les tarifs, correspondant aux prestations sans repas pour les journées complètes de centre de loisirs.

Les tarifs à la semaine concernent les semaines complètes de vacances scolaires. Les journées de semaines incomplète, du fait du calendrier des vacances scolaires, seront facturées à l'unité dans la trache QF au tarif "semaine de vacances".

VACANCES ET NUITÉES EN MINI-SÉJOURS : mercredi ou vacances / chaque journée, chaque nuitée	
1	8,66
2	11,75
3	14,22
4	16,08
5	17,93
6	20,40
7	22,88
EXTERIEURS	30,92

Mini séjour semaine = 6 journées de vacances + 5 nuits
 Mini séjour semaine = 5 journées de vacances + 4 nuits
 Mini séjour 4 jours = 4 journées de vacances + 3 nuits
 Mini séjour 3 jours = 3 journées de vacances + 2 nuits

Conservatoire

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE PLAISIR MUSIQUE - DANSE - ART DRAMATIQUE - ARTS ET SCIENCES								
Chorale adultes - Orchestre (amateurs) - Ateliers Sciences (informatique, ornithologie)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche Ex
	29,50 € / année par discipline							
TARIFS ANNUELS FACTURES AU TRIMESTRE								
FORFAIT 1 Musique et Formation musicale (jusqu'à 25 ans)	298,23	379,56	460,90	515,12	569,34	623,57	677,79	1084,46
FORFAIT 2 par discipline : Eveil Musique et Danse Arts plastiques - Sciences Art dramatique - M.A.O Classes de pratique collective - Piano 4 mains Chorales enfants et ados Chant Jazz ou Classique (jusqu'à 25 ans) Adultes (Formation Musicale uniquement) Danse (jusqu'à 25 ans)	118,48	150,80	183,11	204,65	226,20	247,74	269,28	430,85
FORFAIT 3 Cursus complet Adultes Musique (Instrument et Formation Musicale à partir de 25 ans)	277,92	353,72	429,51	480,04	530,57	581,10	631,64	1010,62
FORFAIT 4 Cursus Adultes Musique à partir de 18 ans sauf cursus A (cursus Instrument uniquement)	243,47	309,88	376,28	420,55	464,81	509,08	553,35	885,36
FORFAIT 5 par discipline : Cursus Adultes Danse, Art Dramatique, Arts Plastiques, Sciences (à partir de 18 ans, sauf cursus A)	115,34	146,80	178,26	199,23	220,20	241,17	262,14	419,42
Location instrument	35,00 € / trimestre							
Contribut. costumes spectacles	22,00 € / annuel							
Réduction								
2 personnes par famille	-15%							
3 personnes par famille	-20%							
4 personnes par famille	-25%							
5 personnes et + par famille	-30%							
Abattement sur tarif trimestriel, par mois d'absence due à une impossibilité majeure et sur présentation de justificatifs	-30%							

Plus simples, plus équitables, de nouveaux barèmes pour profiter au maximum des services de votre Ville



Tarifs et quotients 2011-12



+ Simple

L'ancien système mêlait différents modes de calcul du quotient familial. Désormais, pour plus de simplicité, il n'y a plus qu'une seule et unique façon de calculer, identique à celle de la Caisse nationale d'allocations familiales.

Gaël D. : "Ma fille est inscrite au Conservatoire et part en colonies de vacances l'été. Avant il fallait que je calcule un quotient pour chaque inscription. Maintenant, un seul calcul suffit."



+ Équitable

La nouvelle grille présente un meilleur équilibre entre les différentes tranches. Elle intègre aussi une dimension sociale. Ainsi, les services les plus prioritaires au quotidien pour les familles voient leurs tarifs réduits.

Patricia F. : "Mes deux enfants sont inscrits en centre de loisirs le matin et aux études surveillées le soir. Ce sont pour moi des services absolument indispensables compte tenu de mon activité et de mon emploi du temps. Je suis donc plutôt soulagée de cette réduction."



+ Juste

Désormais certains services liés à la jeunesse tels que les centres de loisirs sont facturés à la présence pour les accueils matin et soir et les mercredis. Vous ne payez donc que la présence effective de vos enfants.



Thierry M. : "Mon fils est inscrit en centre de loisirs soirs + mercredi, mais n'y va généralement pas le jeudi car je viens le chercher à l'école. Avant je devais payer la semaine entière, maintenant je n'aurai plus à payer le jeudi."

+ de Services

Les parents qui inscrivent leur enfant à la fois en études surveillées et en centre de loisirs du soir paient désormais les deux services rassemblés dans une nouvelle prestation, moins chère.

Jessica B. : "Avant, ma fille de 10 ans rentrait toute seule le soir après l'étude car je n'avais aucun moyen de venir la chercher. Maintenant je vais pouvoir l'inscrire à moindre frais au centre de loisirs après l'étude et venir la chercher à la sortie."



Le nouveau mode de calcul unique

$$\frac{1/12^{\circ} \text{ du revenu imposable total figurant au dernier avis d'imposition (année d'imposition N-1 sur les revenus N-2)} + \text{prestations familiales mensuelles perçues (mois M-1 de N)}}{\text{nombre de parts inscrit sur le dernier avis d'imposition (N-1)}}$$

Les revenus sont ceux de l'ensemble des membres du foyer avant tous abattements fiscaux. Pour l'année 2011-2012, les ressources prises en compte sont celles de l'avis d'imposition de septembre 2010.

Les prestations familiales retenues sont celles qui ont été versées au titre du mois précédant la date d'inscription.

Pour 2011, le nombre de parts se définit avec le même mode de calcul que celui de l'impôt sur le revenu 2010.

Le nouveau tableau de quotient familial

La grille a été refondue, passant de 9 à 7 tranches (+ Extérieurs) :

Tranches	Plafond en €
1	732,16
2	915,31
3	1 098,24
4	1 372,85
5	1 647,27
6	1 967,81
7	> 1 967,81

Un doute, un renseignement ?

Service Facturation
01 30 79 61 25 ou 62 42

Service Scolaire
01 30 79 61 64

Service Enfance – Jeunesse
01 30 79 61 38 ou 62 08

Directions des Sports
01 30 07 61 30

Direction des Affaires culturelles
01 30 79 63 20

Caisse d'allocations familiales (CAF)
0 810 25 78 10

Impôts-Service : 0 810 467 687

www.ville-plaisir.fr



Des tarifs fixés sur l'année scolaire

Les tarifs seront désormais valables du 1^{er} septembre au 31 août suivant.

Pour des raisons de simplicité, ils restent inchangés tout au long de l'année scolaire.

